

Communiqué de presse

Date : 25/10/2001

RESULTATS DES TROPHEES DE L'ASSURANCE-VIE (2è édition)

Pour la seconde fois en Belgique a eu lieu ce mercredi 24 octobre la Remise des Trophées de l'Assurance-Vie

Le 24 octobre dernier, pour la seconde fois en Belgique, *Decavi* et *Enjeu* ont organisé les Trophées de l'Assurance-vie. Cette manifestation a recueilli un très vif intérêt auprès des compagnies d'assurances qui se sont massivement inscrites (quelque 25 acteurs étaient représentés), assurant ainsi une parfaite représentativité du marché.

Cette cérémonie s'est tenue en présence du ministre des Finances, Didier Reynders, et était soutenue par l'*Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances (UPEA)*, représentée par Michel Baecker, administrateur délégué.

La philosophie de l'année dernière a été maintenue : les questionnaires rentrés par les différentes compagnies ont été soumis à un jury pour validation. Ce jury a vérifié la qualité des contrats (sur base de critères de rentabilité et des caractéristiques d'assurance liées au produit). Il était composé de :

- *Bernard De Gryse*, Président du jury ;
- *Gérard Vandenbosch*, Senior Manager de PriceWaterhouseCoopers ;
- *Patrick Cauwert*, Secrétaire Général de Feprabel ;
- *Didier Lambert*, Senior Consultant de CSC ;
- *Laurent Feiner*, Journaliste spécialisé en assurance-vie et Administrateur délégué de Decavi.

Catégories récompensées

Les catégories récompensées recouvraient plusieurs types de produits : un pour l'assurance-vie de type *Universal Life* (assurance-vie flexible, mettant l'accent davantage sur la pension), deux pour l'*assurance décès* (l'assureur verse un capital décès en cas de décès de l'assuré), sept pour l'*assurance-vie liée à des fonds d'investissement* (la fameuse «Branche 23» qui n'affiche aucun rendement garanti) et un pour l'ingéniosité des assureurs (*le Trophée de l'innovation* qui constitue une nouveauté pour cette année).

Pour chaque catégorie, un assureur belge a été primé. Le concours étaient également ouvert à des assureurs opérant, en Belgique, en libre prestation de services (en abrégé «LPS»). Ce terme désigne les assureurs étrangers qui proposent leurs formules d'assurance sur notre sol national. Pour certaines catégories, un trophée a donc été décerné à un assureur belge et à un assureur étranger. L'assureur opérant en LPS a été primé s'il était «meilleur ou aussi bon» que l'assureur belge désigné comme lauréat.

Lauréats retenus

Nous mentionnons la catégorie sélectionnée et le (ou les) lauréat(s). Pour les catégories «Branche 23», nous mentionnons également le nom de la gamme à laquelle le fonds appartient.

Pour certaines catégories, deux lauréats ont été sélectionnés (catégories 1, 3, 5,8 et 9) : un assureur belge et un assureur opérant en LPS.

Catégorie n°1 : Formule à Versements et Retraits Libres de type Universal LifeAfer Europe (*) : *Compte à Versements et Retraits Libres*Les Assurances Fédérales : *Diamant Invest***Catégorie n° 2 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions belges**BBL Life : *BBL Life Fund - Belgium Equity***Catégorie n°3 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions internationales**Euresa-life (*) : *Lux Croissance + - Fidelity European Growth Fund*Winterthur : *Winvestment - WFS Euro Equity***Catégorie n° 4 : Assurance-vie liée à un fonds d'obligations internationales**Belstar : *Belstar Invest Branche 23 - Rorento***Catégorie n° 5 : Assurance-vie liée à un fonds mixte actions/obligations (high risk)**Clerical Medical Europe (*) : *Premier Account - With Profit (GGF2)*Fortis AG : *Top Profit - Universe World***Catégorie n° 6 : Assurance-vie liée à un fonds mixte actions/obligations (medium risk)**Delta Lloyd Life : *Ohra Plan d'investissement - Ohra Fonds Total***Catégorie n° 7 : Assurance-vie liée à un fonds mixte actions/obligations (low risk)**Cardif : *Cardif Golden Future, options 1 et 2 - Protection Invest***Catégorie n° 8 : Assurance-vie liée à un fonds sectoriel d'actions**Luxstar (*) : *Luxstar Multi Invest - Investco GT Healthcare Fund-A*Zelia : *Zelia Pharma***Catégorie n° 9 : Assurance décès temporaire individuelle à capital constant (primes nivelées)**Norwich Union (*) : *Assurance décès temporaire constante*ZA Assurances : *Flexi-Cover***Catégorie n° 10 : Assurance décès temporaire individuelle à capital constant (primes uniques successives)**Cardif : *Non Smoker Cardif Life***Catégorie n° 11 : Trophée de l'Innovation**Axa Royale Belge : *Happy Life®*

(*) Formule commercialisée dans le cadre de la libre prestation de services (LPS).

Pour plus d'informations, contactez Enjeu, Muriel Storrer, avenue Louise 149/24 - 1050 Bruxelles ;

Tél : 02/535.75.66 ; fax : 02/535.75.75 ; e-mail : ms@enjeu.org.

Nous joignons en annexe les commentaires sur les différents produits récompensés.

CE COMMUNIQUE DE PRESSE AINSI QUE LE LOGO DES TROPHEES ET DES PHOTOS SONT DISPONIBLES ET PEUVENT VOUS ETRE TRANSMIS SUR DISQUETTE/CD-ROM OU PAR E-MAIL.Pour plus d'informations sur les lauréats, contactez :

DECAVI, Laurent FEINER

Rue de l'Orphelinat 55, 1070 Bruxelles

Tél : +32(0)2/520.72.24 - Fax : +32(0)2/520.67.03

E-mail : laurent.feiner@decavi.bePour plus d'informations sur le concours, contactez :

ENJEU, Muriel STORRER

Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles

Tél : +32(0)2/535.75.66 - Fax : +32(0)2/535.75.75

E-mail : muriel.storrer@enjeu.org

ANNEXE :
COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS RECOMPENSES

- **Assurances Fédérales : Diamant Invest**

Honneur à la première catégorie : l'assurance-vie de type Universal Life. Plus rentable que l'assurance-vie classique (elle est nettement moins chargée à l'entrée), elle permet également de bénéficier d'une flexibilité intéressante : l'assuré est libre de verser les primes quand bon lui semble. Mais attention : le taux affiché (3,75 %) n'est pas garanti pour les versements futurs (la garantie ne joue que sur les primes versées).

Dans cette catégorie, les *Assurances Fédérales* ont été primées pour la seconde fois grâce à leur *Diamant Invest*. L'assuré a la possibilité de souscrire une couverture décès spécifique égale à 130 % de la valeur du contrat. Ajoutez-y des frais réduits à l'entrée (1 % + 1.500 BEF), une belle liquidité (l'assuré peut retirer sans frais jusqu'à 10 % de son épargne et même la totalité en cas d'acquisition d'un bien immobilier en Belgique) et un rendement fort attrayant.

Sur les 5 dernières années (du 1^{er} juillet 1996 au 1^{er} juillet 2001), une mise de 100.000 BEF a rapporté 131.696 BEF, compte tenu d'une participation bénéficiaire de 8.733 BEF. Ce rendement s'explique par le statut de mutuelle des Assurances Fédérales. N'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, les bénéfices sont répartis uniquement parmi les assurés.

Le taux garanti actuel est de 3,75 %, hors bonus annuel. Le rendement total a été, pour l'année 2000, de 6,50 %, quel que soit le taux garanti. Soit un bonus de 1,75 % (pour un taux garanti à 4,75 %) et de 2,75 % (pour un taux de 3,75 %).

- **Afer Europe : Compte à Versements et retraits libres**

Dans la même catégorie, mais dans le cadre de la LPS (Libre Prestation de Services), la palme est également revenue à un «récidiviste», à savoir *Afer Europe* pour sa formule, le *Compte à Versements et Retraits Libres*, commercialisé, en Belgique, depuis 1989 (versement minimum de 800 EUR).

Ce contrat d'origine française offre une belle liquidité : les frais d'entrée sont limités à 3 % et il n'y a pas de frais de sortie. Les montants gérés atteignent plus de 161 milliards de FRF (1.050 milliards de FB). On compte plus de 560.000 adhérents, dont plus de 12.000 en Belgique.

La régularité dans le rendement affiché chaque année en fait une valeur sûre de sa catégorie. La rémunération allouée pour 2000 a été de 6,14 % net (contre 6,23 % en 1999). Pour l'an 2001, on table sur un rendement en très légère érosion, compte tenu d'un taux minimum garanti de 4,02 %.

- **BBL Life : actions belges, via Belgium Equity**

Les actions belges n'ont pas été à la fête ces dernières années. Fort heureusement, Bruxelles a, au cours de ces derniers mois boursiers désastreux, nettement moins souffert que ses consoeurs, suite à la sous-pondération des valeurs technologiques dans l'indice BEL 20.

D'un point de vue général, les returns affichés en 2000 sont quasiment tous négatifs, du moins pour l'une des périodes de référence étudiées (du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001). C'est cependant cette période qui a été déterminante, cette année, aux yeux du jury. En effet, si les performances restent largement positives sur les cinq dernières années, la qualité de la gestion a été déterminante durant l'année 2000, compte tenu de la morosité ambiante en Bourse.

De ce point de vue, le fonds *Belgium Equity* de la gamme *BBL Life Fund* de *BBL Life* (filiale d'assurance de la BBL appartenant désormais au groupe *ING*) s'est distingué.

Outre les frais d'entrée réduits (3 %), on retiendra la couverture décès spécifique, égale à un minimum des primes nettes investies. Soit une sécurité bien avantageuse pour le souscripteur... ou plutôt son bénéficiaire en cas de décès de l'assuré !

- **Winterthur : actions internationales, via WFS Euro Equity**

La *Winterthur* propose une large gamme de fonds en Branche 23 (via notamment le groupe *Crédit Suisse*). Sa gamme *Winvestment*, si elle permet de répondre largement aux besoins de placement des investisseurs, peut également être mixée avec d'autres instruments financiers à taux garanti et former ainsi un package qui allie sécurité et rendement. C'est là un avantage indéniable.

Si on y ajoute la possibilité d'effectuer des retraits gratuits, celle de souscrire une garantie décès spécifique et une excellente rentabilité (un investissement de 1 million a rapporté 1.460.000 BEF (du 1/7 1998 au 30/6/2001), on comprend d'autant mieux les raisons du couronnement du *WFS Euro Equity*, investi majoritairement en France, aux Pays-Bas et en Allemagne.

- **Euresa-life : actions internationales, via Fidelity European Growth Fund**

En LPS, c'est *Euresa-life* (filiale de *P&V Assurances*) qui emporte la palme avec son contrat branche 23 investi en *Fidelity European Growth Fund*. Les returns renseignés sur les trois années de référence sont époustouflants : une mise de 1 million investie le 1/7/96, le 1/7 98 et le 1/7/2000 a rapporté, au 30/6/2001, respectivement 3.309.324 BEF, 1.600.113 BEF et 1.044.646 BEF. Chiffres qui feraient pâlir plus d'un gestionnaire...

Typique du marché luxembourgeois, la mise initiale élevée de 600.000 BEF. Autre caractéristique peu banale : l'absence de frais de sortie en cas de retrait.

- **Belstar : obligations internationales, via Rorento**

Belstar (détenue par les *AP*) est la gagnante de cette catégorie pour la seconde année consécutive, avec son fonds *Rorento*, investi en obligations internationales (commercialisé depuis le 1^{er} janvier 1993).

Là encore, la performance affichée est excellente. Sur base d'un investissement de 1.000.000 BEF versé le 1^{er} juillet en 1996, 1998 et 2000, l'assuré détenait, au 30 juin 2001, 1.571.340 BEF, 1.243.108 BEF et 1.041.381 BEF. *Rorento* arrive, dans cette catégorie, en première position pour les deux premières périodes de référence.

Ajoutons encore que l'assuré peut entrer dans un tel fonds à partir d'une mise de 1.667 BEF par mois. Soit pratiquement rien.

- **Fortis AG : mixte d'actions et d'obligations (high risk), via Universe World**

En high risk, la palme revient à *Fortis AG* pour son *Universe World*, de la gamme *Top Profit*. Les actions constituent 70 % des actifs, contre 30 % aux obligations. Le fonds pèse plus de 106 millions d'euros d'actifs gérés.

Dans le cadre de cette catégorie, il n'a guère été facile de choisir un gagnant. *Fortis AG* l'a emporté notamment pour son return globalement le meilleur sur le long terme. En effet, depuis le 1^{er} juillet 1996, un versement de 1.000.000 BEF aura rapporté, au 30 juin 2001, 1.744.426 BEF.

Ajoutons encore la possibilité d'alimenter le fonds à partir d'une mise mensuelle de 50 EUR et la possibilité de passer d'un fonds à l'autre gratuitement une fois par an (du moins dans la grande majorité des cas).

- **Clerical Medical Europe : mixte d'actions et d'obligations (high risk), via With-Profit**

En LPS, *Clerical Medical Europe* a pulvérisé tous les plafonds, avec son *With-Profit* (composé à raison de 70 % d'actions et 30 % d'obligations). Un investissement de 25.000 EUR, en janvier 1996, a rapporté 54.300 EUR (2.190.456 BEF) au 30 juin 2001.

Le même investissement effectué au 1^{er} janvier 1998 et au 1^{er} janvier 2000 a rapporté respectivement 35.400 EUR (1.428.032 BEF) et 26.050 EUR (1.050.854 BEF) au 30 juin 2001. Autre point fort : la garantie de la mise investie et la couverture décès spécifique égale à 101 % de la valeur du fonds.

- **Delta Lloyd Life : mixte d'actions et d'obligations (medium risk), via OHRA Fonds Total**

OHRA Life Belgium, *Norwich Union* et *CGU Life* ont récemment fusionné en une nouvelle entité : *Delta Lloyd Life*. Ce qui explique que cette dernière soit gagnante de la catégorie medium risk, bien que le fonds primé - *OHRA Fonds Total* - soit un fonds de *OHRA Life Belgium* (de la gamme *OHRA Plan d'investissement*).

Largement investi aux USA (quelque 60 %), ce fonds est réparti équitablement entre obligations et actions à raison de 86 %. Le rendement affiché à partir du 1^{er} juillet 1998 jusqu'au 30 juin 2001 est l'un des meilleurs parmi les assureurs belges.

En outre, l'assuré bénéficie d'excellentes modalités d'assurance : possibilité de souscrire une couverture décès spécifique, droit d'entrée réduit (à partir d'une mise mensuelle de 1.500 BEF), deux transferts gratuits (plutôt rare : la gratuité se limite, en principe, à un transfert sur l'année) pour passer d'un fonds à l'autre, etc.

- **Cardif : mixte d'actions et d'obligations (low risk), via Protection Invest**

Les gestionnaires ayant primé le low risk ont eu la cote ces derniers temps. Une sous-pondération en actions leur a permis de «limiter la casse». Dans cette catégorie, le lauréat est *Cardif* avec sa formule *Cardif Golden Future, options 1 et 2*. Son fonds *Protection Invest* affiche la meilleure rentabilité à partir de fin 1998 jusqu'à la mi-2001 (1.136.670 BEF sur base d'un investissement de 1 million). Ce fonds est composé à raison de 70 % d'obligations et de 30 % d'actions.

De plus, les caractéristiques d'assurance sont fort intéressantes en cas de décès :

- Cardif propose, pour l'option 1 (capitalisation), une garantie décès plancher facultative qui couvre tout type de décès. Elle est égale au remboursement des primes brutes capitalisées à un taux de 6 %.

- Tout souscripteur ayant opté pour l'option 2 (remboursement périodique) peut également souscrire à une garantie décès toutes causes. Cette garantie prévoit le remboursement des primes versées diminué des remboursements périodiques déjà effectués. De plus, une garantie décès par accident (10 % de la valeur acquise) est incluse dans le contrat. L'assuré est libre de passer d'une option à l'autre gratuitement.

- **Zelia : actions sectorielles, via Zelia Pharma**

Cette catégorie est nouvelle dans le cadre des Trophées de l'assurance Vie. Si *Zelia* (appartenant au groupe *Swiss Life*) fut le premier assureur à avoir lancé un fonds sectoriel en Branche 23 (*Zelia Pharma*), ces fonds n'ont commencé à se développer que récemment (la plupart sont investis dans la pharmacie, la finance et bien évidemment dans les valeurs technologiques). Dans ce contexte, les fonds secteurs «pharmaceutiques» ont affiché des prestations bien plus régulières. Ce qui a permis de couronner le fonds *Zelia Pharma*.

Zelia affiche également des caractéristiques d'assurance fort intéressantes : possibilité d'alimenter le fonds par le biais de versements réguliers (5.000 BEF par mois ou par trimestre), absence de frais de transfert pour passer d'un fonds à l'autre (unique sur le marché), bonne liquidité (les frais de sortie se limitent à 1 % du retrait durant les 3

premières années) et couverture décès accidentelle gratuite (en cas de décès accidentel de l'assuré, l'épargne est doublée, avec une limite portée à 1 million).

Luxstar : actions sectorielles, via Investco GT Healthcare Fund-A

En libre prestation de services (LPS), *Luxstar* (qui fait désormais partie du groupe *Dexia*) a affiché un rendement génial. Une mise de 1 million investie le 1^{er} juillet 1996, 1998 et 2000 a rapporté, au 30 juin 2001, respectivement 2.246.666, 1.491.828 et 1.022.372 BEF. Soit la meilleure performance sur les trois période de référence.

Le fonds primé, l'*Investco GT Healthcare Fund-A* (de la gamme Luxstar Multi Invest), est investi mondialement dans les secteurs de la pharmacie, de la biotechnologie, des services de soins de santé, des équipements médicaux, etc. Le rendement historique a été de 14,65 % depuis le 18/1/1994. L'horizon de placement se situe entre 7 et 10 ans.

- **ZA Assurances : assurance décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes nivelées, via Flexi-Cover**

L'assurance décès prévoit le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré. Dans cette optique, il y a possibilité de souscrire un capital constant en déterminant une prime constante (prime nivelée) sur toute la durée du contrat.

Dans cette catégorie (*Assurance décès à capital constant et à primes nivelées*), le produit *Flexi-Cover* de *ZA Assurances* sort du lot. Dotée d'un tarif intéressant, ce plan d'assurance décès fort flexible dans le choix des garanties assurées et du paiement des primes prévoit, en outre, toute une série de possibilités de couvertures complémentaires, de type accident et invalidité, dont la «Rente Frais Généraux».

Cette dernière garantie, assez unique en Belgique, prévoit pour un coût limité le versement à une société (pendant 2 ans maximum) d'une rente destinée à couvrir toute une série de frais fixes (loyer, leasing, prêt, engagement d'un remplaçant temporaire, etc.) suite à l'incapacité de travail d'une personne jugée indispensable à cette société.

- **Norwich Union : assurance décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes nivelées, via son assurance temporaire décès à capital constant**

En LPS, on retiendra également, dans cette catégorie, *Norwich Union* (qui fait désormais partie du groupe Delta Lloyd Life). Dans le cadre de son *assurance décès temporaire constante*, elle affiche un tarif imbattable. Ainsi, pour un capital assuré de 3 millions, un homme et une femme de 30 ans paieront, durant 15 ans, une prime annuelle de 7.165 et de 5.418 BEF. A l'âge de 45 ans, ces primes grimpent à 23.243 BEF (homme) et à 17.301 BEF (femme).

Pour un(e) non fumeur(euse), on arrive respectivement à 5.767 BEF (homme de 30 ans), 4.719 BEF (femme de 30 ans), 16.253 BEF (homme de 45 ans) et 12.058 BEF (femme de 45 ans). Soit une sensible diminution. Ces tarifs ne prévoient aucune participation bénéficiaire (bonus octroyé en sus du capital assuré).

- **Cardif : assurance décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes uniques successives, via Non Smoker Cardif Life**

Si l'assuré désire ne pas payer une prime constante en décidant de la faire varier annuellement (la prime sera alors plus chère d'année en année, car le risque décès augmente avec l'âge), il choisira incontestablement la formule non fumeur de *Cardif (Non Smoker Cardif Life* : durée minimum de 3 ans). Raison pour laquelle le trophée lui a été accordé pour la seconde année consécutive dans la catégorie *Assurance décès temporaire individuelle à capital constant et à primes uniques successives*.

A titre d'exemple, pour un capital de 3 millions à assurer sur 15 ans (sans participation bénéficiaire), il en coûte à un homme de 35 ans (non fumeur) une prime de 5.070 BEF la première année. Elle grimpe à 14.464 BEF la 15^e

année. Pour une femme de 35 ans, les primes passent à 3.099 BEF, la première année, et à 11.693 BEF la 15è ! Soit pas grand-chose...

- Axa Royale Belge : trophée de l'innovation, via Happy Life ®.

Grande nouveauté cette année, le Trophée de l'Innovation. Le marché belge n'est guère réputé pour son inventivité. Ce qui n'empêche qu'une dizaine innovations fort intéressantes ont été étudiées lors de ces Trophées.

La palme est revenue au groupe *Axa Royale Belge*, avec son *plan Happy Life ®*. C'est un concept (davantage un service qu'un produit) axé sur la sécurité financière des 45 ans et plus, avec une déclinaison particulière pour les 60 ans et plus. Soutenue sur un logiciel spécifique, cette approche globale orientée et évolutive des besoins des seniors et des preseniors est unique en Belgique.

Elle permet de mixer la quasi-totalité des produits d'épargne et d'investissement du groupe et d'effectuer une proposition sur mesure. Il fallait y penser...